MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

PROFESSEURS, PERSONNELS, ÉLÈVES

Autotests : les réponses à vos questions

1

Qu'est-ce qu'un autotest ?
Il s'agit d'un test antigénique à réaliser soi-même.
Le prélèvement s'effectue à l'aide d'un écouvillon introduit dans le nez.
Le résultat est rapide :
15 à 20 minutes selon les consignes des fabricants.

2

À quoi servent les autotests réguliers?
Les autotests permettent de détecter rapidement les personnes qui sont contagieuses sans le savoir car elles n'ont pas de symptômes (30 à 50 % des cas).

3

Pourquoi s'autotester chaque semaine ?
En répétant l'autotest régulièrement, on augmente les chances de détecter le virus au début de la maladie lorsque l'on est le plus contagieux.

4

Pourquoi proposer des dépistages collectifs ?
Plus on est nombreux à se tester, plus on identifie de cas et plus on réduit le risque de contamination.

5

L'autotest antigénique remplace-t-il les tests effectués en pharmacie ou en laboratoire ?
Les tests PCR et antigéniques réalisés par des professionnels de santé permettent un diagnostic plus fiable et sont recommandés pour les personnes qui ont des symptômes ou qui sont contacts à risque.

6

À quelle profondeur faut-il enfoncer l'écouvillon dans le nez ?
2 à 3 cm.
L'auto-prélèvement nasal est moins profond que le prélèvement nasopharyngé pratiqué par un professionnel de santé, donc moins désagréable et réalisable soi-même.

7

Que faire en cas d'autotest positif ?
En cas de résultat positif à un autotest, il faut s'isoler et effectuer au plus vite un test PCR de confirmation.
Il est par ailleurs recommandé de contacter son médecin traitant qui indiquera la marche à suivre.

8

Que faire si l'autotest est négatif ?
En cas de résultat négatif à un autotest, il faut continuer à respecter les gestes barrières et à s'autotester car l'autotest ne détecte pas une charge virale trop faible et que l'on peut attraper le Covid à tout moment.

EDUCATION.GOUV.FR/TESTS-VACCINATION

Flashez pour plus d'infos

Ministère des Solidarités et de la Santé